



Le 29 juin 2017

Contact pour l'inter-syndicale du 92 :

Elisa Raducanu et Charlotte Boeuf, co-secrétaires générales SNUipp-FSU 92

SNUipp-FSU 92

3 bis rue W. Rochet

92 000 NANTERRE

01 47 24 16 40 / 06 74 49 88 91 (C. Boeuf) / 06 80 89 10 92 (E. Raducanu)

snu92@snuipp.fr

Monsieur le Recteur
de l'Académie de Versailles
Rectorat, 3 Boulevard de Lesseps
78000 VERSAILLES

Objet : exeat accordés aux enseignants des Hauts de Seine

Monsieur le Recteur,

Dans le département des Hauts de Seine, seuls 10 exeat ont été accordés, sur 263 demandes, comme dans les autres départements de l'Académie. L'ensemble des situations sociales et médicales données prioritaires par le médecin et l'assistance sociale n'ont pas été prises en compte lors de la CAPD.

Madame la Directrice Académique nous a indiqué qu'elle ne pouvait pas élargir le nombre d'exeat accordés car c'est vous qui aviez fixé ce nombre.

De ce fait, l'ensemble de la délégation du personnel des Hauts de Seine (SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education CGT Educ'Action, SE-UNSA) vous a demandé une audience, demande à laquelle vous n'avez pas souhaité accéder puisque vous nous avez renvoyés à la direction académique, au titre que cette question concerne les ressources humaines du 1er degré dans les Hauts de Seine.

Nous sommes extrêmement choqués par votre décision. Les enseignants du département se trouvent pour beaucoup d'entre eux dans des situations intenable. Certains ne parviennent pas à se rapprocher de leur conjoint depuis plusieurs années et sont éloignés de leurs enfants en bas âge, d'autres sont dans des situations sociales et/ou médicales qui nécessitent une mutation d'urgence. Nous sommes très inquiets pour beaucoup de collègues qui souffrent, baissent les bras, ne comprennent pas de se retrouver à devoir choisir entre vie professionnelle et personnelle.

Enfermer les enseignants dans les départements déficitaires ne règle en rien le problème d'attractivité. Au contraire, cela l'entretient.

N'existant pas d'instance académique, il aurait été nécessaire de réunir un groupe de travail académique pour pouvoir échanger avec vous en amont de votre décision et non pas nous retrouver devant le fait accompli sans possibilité de dialogue. Puisque cela n'a pas été fait, il aurait été nécessaire de pouvoir exprimer la souffrance des enseignants et avoir un échange avec vous lors d'une audience.

Le fait que vous refusiez de recevoir la délégation du personnel ne peut être vécu que comme une marque de mépris vis à vis des organisations syndicales, mais surtout des enseignants de notre département.

C'est pourquoi, nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de bien vouloir nous accorder une audience, et ce avant les congés scolaires.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, M le Recteur, nos salutations distinguées.

Charlotte BOEUF et Elisa RADUCANU, pour le SNUipp-FSU92

Camille JOYEUX, pour le SNUDI-FO 92

Gaétan LE PORHO, pour SUD Education 92

Jean GRIMAL, pour la CGT Educ'Action 92

David PLANCHE, pour le SE UNSA 92

Copie à :

– Ministre de l'Education Nationale